Procès-verbal
Conseil d'établissement de l'école
Du Grand-Chêne
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys - CSSMB

Lieu : 5080 Rue de Savoie, Pierrefonds

Heure : 18h30

Date : 15 septembre 2026

Séance : Ordinaire en présentiel

1. Prise de présences, vérification du quorum et ouverture de séance

Nom du membre		Présent	Absent
Parents			
Sonia Djelidi	(1re année)	☑	☐
Arsene Feutoho	(1re année)	☑	☐
Loverly Salazar	(1re année)	☐	☑
Élisabeth Hébert	(2e année)	☑	☐
Carolina Yanez	(2e année)	☑	☐
		☑	☐
Membres du personnel (enseignant, de soutien, professionnel non enseignant et de service de garde)			
Mélanie Girard	(enseignante)	☑	☐
Sarah Vignault	(enseignante)	☑	☐
Lyne Provencher	(enseignante)	☑	☐
Mélanie Belleau	(enseignante)	☑	☐
Jeanne D'Arc Bou Issa	(tech en SDG)	☑	☐
Membres de la communauté		☐	☐
		☐	☐
		☐	☐

Direction de l'école :

Isabelle Lemieux

Karolina Sulkowska

Vérification du quorum et ouverture de la séance :

CONSIDÉRANT QUE	Le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.
EN CONSÉQUENCE	La séance est ouverte à 18h35 après avoir constaté que toutes et tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et que le quorum est respecté.
Numéro de résolution : **26-27-07**	**IL EST RÉSOLU QUE :** La séance est ouverte à 18h35

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE	Un ordre du jour a été élaboré et communiqué aux membres du conseil d'établissement.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme Djelidi et appuyé par Mme Hébert.
Numéro de résolution : **26-27-08**	**IL EST RÉSOLU QUE :** L'ordre du jour proposé est adopté avec l'ajout d'une question du public et d'un point aux varia de l'OPP.

3. Choix du secrétaire pour la prise de note

CONSIDÉRANT QUE	La proposition est faite pour que le rôle de secrétaire soit assuré à tour de rôle par Mme Belleau et Mme Hébert.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme Yanez et appuyé par l'ensemble du comité.

4. Choix du gardien de temps

CONSIDÉRANT QUE	La proposition est faite pour que Mme Yanes soit le gardien de temps.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme Girard et appuyé par Mme Provencher.

5. Formation

Mme Vanessa Martin est venue présenter les rôles et les responsabilités des membres du conseil d'établissement. Elle a notamment expliqué le mandat du conseil, le rôle des différents membres ainsi que les principales responsabilités qui leur sont confiées. Elle a également apporté quelques précisions sur le fonctionnement des rencontres et sur la participation attendue des membres tout au long de l'année scolaire.

6. Dénonciation des intérêts des membres du conseil d'établissement (point d'information)

CONSIDÉRANT QUE	Mme Lemieux informe les membres que toutes les personnes concernées doivent retourner le formulaire de consentement dûment rempli et signé dans les plus brefs délais.

7. Élection de la présidence et de la vice-présidence

CONSIDÉRANT QUE	La proposition est faite pour que Mme Djelidi devienne présidente et Mme Hébert, vice-présidente.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme Yanez que la présidence soit assumée par Mme Djelidi et par M. Feutoho que la vice-présidence soit assumée par Mme Hébert. Les deux propositions sont appuyées par l'ensemble du comité.
Numéro de résolution : 26-27-09	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité **QUE** : Mme Sonia Djelidi est élue présidente et Mme Elisabeth Hébert est élue vice-présidente.

8. Règles de régie interne proposées par la direction d'établissement

CONSIDÉRANT QUE	Les membres demandent que le point « Varia » soit d'une durée maximale de 10 minutes et que les sujets à y inscrire soient transmis au moins trois jours à l'avance. Le document, avec les modifications demandées, est adopté sur proposition de Mme Yanez et appuyé par Mme Bou Issa.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme Yanez et appuyé par Mme Bou Issa.
Numéro de résolution : 26-27-10	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité **QUE** : Les règles de régie interne sont adoptées avec les modifications demandées.

9. Établissement des dates des séances du conseil d'établissement

CONSIDÉRANT QUE	Mme Lemieux propose les dates suivantes pour les séances du conseil d'établissement : le 15 septembre, le 27 octobre, le 2 décembre, le 10 février (en mode virtuel), le 20 avril et le 15 juin, à 18 h 30.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme Yanez et appuyé par M. Bou Issa.
Numéro de résolution : 26-27-11	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité **QUE** : Les dates proposées sont adoptées. Les dates proposées pour les séances du conseil d'établissement sont adoptées.

10. Budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement

CONSIDÉRANT QUE	Le budget servira à répondre aux besoins du conseil d'établissement tout au long de l'année et, si des sommes sont toujours disponibles, elles pourront servir à offrir un goûter lors de la dernière rencontre.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme Djelidi et appuyé par Mme Provencher.
Numéro de résolution : 26-27-12	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité **QUE** : Le budget est adopté selon les modalités présentées.

11. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin et le traitement de ses suivis

CONSIDÉRANT QUE	La séance précédente s'est tenue le 16 juin 2026 et le procès-verbal de celle-ci a été envoyé aux membres le 8 septembre 2026.
CONSIDÉRANT QUE	Les membres ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et consentent à la dispense de lecture du procès-verbal.
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme Yanez et appuyé par Mme Djelidi.
Numéro de résolution : 26-27-13	**IL EST RÉSOLU QUE :** Le procès-verbal est approuvé sans modification et la lecture en est dispensée.

12. Utilisation des locaux de l'établissement

CONSIDÉRANT QUE	Mme Lemieux précise que la Ville loue des locaux de l'école pour des activités de basketball et de volleyball du lundi au vendredi et confirme qu'aucune autre demande d'utilisation des locaux de l'établissement n'a été reçue. Enfin, elle indique que l'OPP organisera un souper communautaire qui aura probablement lieu le 4 novembre.

13. Clientèle 2025-2026 (point d'information)

CONSIDÉRANT QUE	Mme Lemieux informe le conseil d'établissement que l'école compte actuellement 380 élèves et qu'elle se situe au rang 8 de l'indice de milieu socio-économique (IMSE). Elle précise que les sommes supplémentaires accordées en fonction de cet indice pourraient permettre l'ajout d'une TES afin de mieux répondre aux besoins des élèves. Elle indique également que la classe d'accueil au préscolaire a fermé à la fin de la dernière année scolaire. Les élèves de la classe d'accueil au préscolaire ont été répartis dans les deux autres groupes de maternelle. À la fin du mois de juin, l'école a aussi été informée de la fermeture d'une classe de première année. Une classe combinée de 1re et 2e année a donc été créée. Celle-ci compte 19 élèves, pour un maximum de 20. L'école comptait 21 groupes l'année dernière, comparativement à 18 cette année.

Un membre du conseil s'interroge sur la charge de travail des enseignants titulaires d'une classe combinée. Mme Lemieux explique que les élèves qui composent cette classe sont sélectionnés en fonction de certains critères, que le ratio est moins élevé et que des services de soutien sont offerts. Mme Sulkowska apporte également des précisions sur le fonctionnement et les particularités de l'enseignement dans une classe combinée.

Mme Lemieux précise qu'il y a toujours une classe langage (SCOM) à l'école. Elle compte maintenant 10 élèves, comparativement à 8 l'année dernière. Les élèves qui se sont ajoutés fréquentaient déjà l'école. Il ne s'agit donc pas d'une relocalisation d'élèves provenant d'un autre établissement.

Enfin, un service d'aide à la classe est offert en maternelle, au premier cycle ainsi qu'en 3e année.

6. Varia

Varia 1 – Question du public :

Questions : *L'OPP est en train de bâtir sa banque de parents bénévoles pour l'année 2026-2027. Nous notons une baisse d'enregistrement de parents disposés à aider aux diverses activités de financement et à la bibliothèque. De plus, certains parents ont manifesté leur déception de ne pas pouvoir continuer à venir apporter une aide comme parents bénévoles depuis l'application de la nouvelle loi sur la laïcité. Nous aimerions savoir si le CSMB aurait une directive concernant les parents déjà impliqués comme bénévoles avant le début d'application de la loi (ex. clause grand-père), et s'il serait possible d'identifier clairement des activités auxquelles ces parents pourraient participer (ex. Replacer des livres sur les rayons de la bibliothèque).*

Réponse : À la suite d'une question soulevée lors de la période réservée au public, la direction indique avoir effectué des vérifications auprès du Service des affaires juridiques du CSSMB concernant l'application de l'interdiction du port de signes religieux.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une directive propre au CSSMB, mais bien de dispositions prévues à la Loi sur l'instruction publique (LIP). L'interdiction vise notamment les membres du personnel ainsi que toute personne qui fournit régulièrement des services dans l'école ou directement auprès des élèves, ce qui inclut les bénévoles.

Il n'existe pas de « clause grand-père » applicable aux bénévoles. Les exceptions prévues par la Loi concernent uniquement certains membres du personnel qui exerçaient déjà leurs fonctions au sein du même centre de services scolaire le 19 mars 2025, ainsi que certaines personnes liées par un contrat de services qui était déjà en cours le 30 octobre 2025, et ce, jusqu'au renouvellement de ce contrat.

Ainsi, un bénévole ne peut pas bénéficier de ces exceptions en raison du fait qu'il œuvrait déjà à l'école avant l'entrée en vigueur de ces dispositions.

Varia 2 – OPP

Mme Hébert présente les principaux sujets discutés lors de la rencontre de l'OPP du 14 septembre 2026, à laquelle ont participé 11 parents ainsi que Mme Sulkowska. Elle mentionne que 19 parents s'étaient initialement inscrits lors de l'assemblée générale du 3 septembre.

Parmi les sujets abordés figurent les levées de fonds, notamment les dîners pizza et les yogourts glacés TCBY, pour lesquels le calendrier a été établi et les feuilles d'inscription ont déjà été envoyées aux parents. L'ouverture prochaine de la bibliothèque, prévue pour la fin septembre, ainsi que le lancement de la brigade CAA, qui compte 16 élèves inscrits, ont également été discutés.

L'OPP est aussi à la recherche de parents bénévoles pour la fête de début d'année. Un courriel sera envoyé à l'ensemble des parents de l'école à ce sujet.

Les membres ont également discuté d'une activité visant à souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, le 30 septembre. Une proposition sera présentée à la direction.

Enfin, l'OPP souhaite organiser un souper communautaire, dont la date proposée est le 4 novembre

Mme Hébert termine en présentant les résultats du sondage remis aux parents lors de la soirée du 3 septembre 2026. Elle souligne que seulement 24 parents ont répondu au sondage. Les résultats sont présentés en annexe du procès-verbal.

7. Levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE	L'ordre du jour est épuisé
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Mme. Provencher et appuyé par M. Vignault.
Numéro de résolution : 26-27-14	**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité : **DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à [8 :48]**

8. Signature de la présidence et de la direction d'établissement

Présidence _____

Direction d'établissement _____